

Compte rendu de séance

Séance du 15 Avril 2019

L' an 2019 et le 15 Avril à 19 heures 30 minutes, le CCAS de Teillay-Saint-Benoist, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHANTEAU Jean-Claude, Président

Présents : MM : CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert, ROUSSEAU Jacques,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, CHATELAIN Laëtitia, GONOT Sylvie, ,

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 6
- Présents : 6

Date de la convocation : 04/04/2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le : 16/04/2019

et publication ou notification
du : 16/04/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHATELAIN Laëtitia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du compte de gestion 2018 CCAS de Teillay ST Benoist - D_2019_0001
- Approbation du compte administratif 2018 CCAS de Teillay ST Benoist - D_2019_0002
- Affectation du résultat 2018 CCAS de Teillay ST Benoist - D_2019_0003
- Budget 2019 du CCAS de Teillay-Saint-Benoist - D_2019_004
- Questions diverses

I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations sont régulières,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, les membres de la commission du CCAS de Teillay, **D E C I D E N T**

Article unique : D'approuver le compte de gestion qui est dressé pour l'exercice 2018 par le receveur pour le budget du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, **visé et certifié conforme par l'ordonnateur** et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

II- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Ayant pris connaissance du compte administratif 2018 présenté par Mme PILLOY Marie-Pierre, les membres du CCAS de Teillay approuvent à l'unanimité compte tenu de la parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier de Pithiviers.

Le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **18 874.71 €**
- Un excédent d'investissement de **5 000.00 €**

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents du CCAS sauf M. CHANTEAU, président que ne prend pas part au vote.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

III- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Les membres du bureau du CCAS de Teillay-Saint-Benoist, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget CCAS,

Constatant que le compte administratif 2018, présente :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 18 874,71 € |
| - Un excédent d'investissement de : | 5 000,00 € |

DECIDENT

Article Unique : D'affecter les résultats comme suit :

- A l'article **002** l'excédent de fonctionnement reporté, la somme de **18 874,71 €** pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article **001** l'excédent d'investissement reporté, la somme de **5 000,00 €** pour financer les dépenses d'investissement.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

IV- BUDGET 2019 :

M. CHANTEAU Jean-Claude, Président de séance présente le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 19 874.71 €
- Section d'investissement : 5 000.00 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

V- QUESTIONS DIVERSES

- M. GOUEFFON demande aux membres du CCAS si il est possible d'investir pour le prochain vote du budget dans de l'éclairage pour l'église de Teillay. Après réflexion, les membres du CCAS donnent leur accord sur le principe mais souhaitent se renseigner auprès de la sous-préfecture et la Trésorerie de Pithiviers si c'est envisageable et que des devis puissent être demandés. Une réflexion est menée sur ce projet pour le vote du prochain budget 2020.

Séance levée à: 20:15

En mairie, le 23/04/2019
Le Président
Jean-Claude CHANTEAU

